

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Travaux de réfection et
d'entretien de voirie,
pose de bordures de
trottoirs et dalles de
caniveaux.

Marché COUGRAND

DATE DE CONVOCATION

15 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

M. Matras (domic ST) 1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSÉ,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMECCQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose qu'il y a lieu de conclure un marché
pour l'exécution de menus travaux de voirie.

M. COUGRAND, Artisan spécialisé dans ce genre de travaux
a accepté les conditions établies par la Direction de la Voirie,
objet du projet de marché dont il est donné connaissance au Conseil,
après que les Commissions des Travaux et des Finances, au cours
de leurs réunions des 9 Mars et 16 Avril 1970, aient donné leur
avis favorable, dans la limite d'un engagement de dépense de
72.000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur,

VU les dispositions de l'article 310 du Livre III annexé
au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant
le décret n° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification
des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un marché de gré à gré avec M. Pierre COUGRAND, Artisan, demeurant à ROYAN, Chemin des Mouettes, inscrit au registre des Métiers de la Charente-Maritime sous le N° 0.10.81.65.17, pour l'exécution de travaux divers de voirie.
- Que le montant du marché est fixé à la somme de SOIXANTE DOUZE MILLE FRANCS (72.000 Frs) dont T.V.A. 10.775 Frs au taux de 17,6% le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de 61.225 Frs.
- que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 936 du Budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

CHARENTE-MARITIME le **12 MAI** 1974
Le Sous-Prefet

